



TRÉLON INFOS

www.ville-trelon.fr

Mensuel n° 338

DECEMBRE 2020

*Décembre, le mois
des festivités
que celles-ci vous
apportent un peu de
gaîté dans cette
période délicate.
Surtout restez prudents
pour vous et vos
proches.*

D. Degille

SEMAINE N°49

- 01.12 : Saint Eloi
- 03.12 : Distribution de friandises dans les écoles pour la Saint Nicolas (voir à l'intérieur)
- 04.12 : Sainte Barbe
- 05.12 : Cérémonie en hommage aux morts dans les Territoires des Opérations Extérieures (TOE) à 11h00 au Square des A.F.N. en présence du Maire accompagné par des représentants de l'association des Anciens Combattants

06.12 : Saint Nicolas

SEMAINE N°51

18.12 : Vacances scolaires de Noël après la classe

SEMAINE N°52

21.12 : Hiver

22&23.12 : Distribution des colis de Noël aux Aînés à la salle des fêtes (voir à l'intérieur)

25.12 : Noël

SEMAINE N°53

31.12 : Saint Sylvestre

01.01 : Jour de l'an

03.01 : Épiphanie

SEMAINE N°01

04.01 : Rentrée des élèves



Le 29 Septembre, les lauréats du concours des maisons fleuries ont été récompensés pour la qualité de leurs réalisations.

FLEURISSEMENT DE TRÉLON

Au fil des jours, le fleurissement de Trélon se met en place de façon harmonieuse. Afin que nous vivions dans un cadre agréable, il vous est demandé de respecter ce travail d'embellissement de votre ville.



PERMANENCE

Permanence sur rendez-vous de Madame Liliane Collier, adjointe aux affaires sociales, le mardi de 11h00 à 12h00 à la mairie.

TEST COVID



A l'initiative des six infirmières libérales trélonaises et avec l'aide matérielle de la mairie, un drive pour effectuer le test de dépistage du Covid a démarré le 09 Novembre. Le problème administratif ayant entraîné sa suspension, étant maintenant résolu, vous pouvez à nouveau vous faire tester soit par le PCR (Polymerase Chain Reaction en anglais ou Réaction en Chaîne par Polymérase en français) par prélèvement nasal ou par les tests antigéniques.

Accueil sans rendez-vous sur le parking du cimetière les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 10h30 (sauf jours fériés).

Se munir de la carte vitale et d'un stylo.

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL AUX AÎNÉS

La distribution des colis de Noël à nos Aînés âgés de plus de 68 ans aura lieu les mardi 22 et mercredi 23 Décembre de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la salle des fêtes.

Si vous êtes concernés, vous allez recevoir un courrier vous indiquant le jour et le créneau horaire où vous pourrez venir retirer votre colis afin de respecter les consignes sanitaires et de vous éviter d'attendre trop longtemps.

Si vous ne recevez pas ce courrier alors que vous pouvez bénéficier de ce colis, signalez-vous à l'accueil de la mairie ou par téléphone au 03.27.60.82.20.

PERSONNES ISOLÉES

Le service social de la mairie souhaite compléter son listing des personnes âgées de plus de 68 ans en y ajoutant celles qui, pour des raisons de santé ou autres, sont isolées et aimeraient être contactées ou aidées. Si vous êtes dans ce cas, faites-le-nous savoir (accueil de la mairie ou par téléphone au 03.27.60.82.20.).

CANTINE SCOLAIRE ET Garderie

Les inscriptions pour la cantine et la garderie se font sur le site « My Perischool ». Vous devez obligatoirement finaliser l'inscription au plus tard le jeudi soir.

Si votre compte n'est pas encore créé, vous devez aller sur l'adresse suivante :

<https://trelon.myperischool.fr> avec le code d'accès de la commune DL7YSY5

En cas de problème, vous pouvez vous rapprocher de l'accueil de la mairie.

ÉLAGAGE DES HAIES

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public. (Extrait du Code Civil).

PROMENADES EN FORÊT

Par mesure de sécurité, les promenades ne sont pas autorisées le week-end en forêt communale pendant la période de chasse du dimanche 20 Septembre 2020 au samedi 28 Février 2021.

THÉÂTRE HUMORISTIQUE AVEC « DÎNER DE FAMILLE »



A l'orée de ses trente ans, Alexandre décide de prendre épouse et souhaite que ses parents soient ses témoins de mariage.

Malheureusement, son père et sa mère sont brouillés depuis sa naissance. Alexandre va donc tenter de les rabibocher en usant d'arguments plus ou moins crédibles et convaincants.

Ce dîner de famille à trois personnages hauts en couleur risque de partir en vrille à tout moment. D'où une comédie moderne et décapante qui nous plonge dans une ambiance familiale hors du commun.

Samedi 06 Février 2021

Salle des fêtes à 20h30

Entrée 15 Euros (gratuite jusqu'à 12 ans)

Réservations en mairie à partir du 11 Janvier 2021 (03 27 60 82 20)

Ce spectacle aura lieu si les conditions sanitaires le permettent.

BUS FRANCE SERVICES

Le bus France services qui dessert la Sambre-Avesnois sera à Trélon le lundi 07 Décembre 2020 de 9h30 à 13h30 et de 14h00 à 16h00.

Prendre contact par téléphone pour fixer un rendez-vous au 03.59.73.18.20 ou par courriel avesnois.franceservices@lenord.fr



SAINT NICOLAS DANS LES ÉCOLES

Saint Nicolas et le Père Fouettard rencontreront les écoliers trélonais le jeudi 03 Décembre 2020 dans la matinée.

A 9h20, ils iront à l'école élémentaire René Bry. Ils distribueront brioches, clémentines et cornets de bonbons aux élèves du cours préparatoire. Pour les autres niveaux, les enseignants feront la distribution dans leurs classes.

A 10h00, pendant la récréation, ils se rendront à l'école maternelle où tous les enfants défilent par classe dans le hall d'entrée. Chaque enseignant distribuera les friandises dans sa classe.

Ces dispositions particulières sont prises pour respecter les règles sanitaires en vigueur qui font que Saint Nicolas ne pourra pas se déplacer dans Trélon comme d'habitude.

OUVERTURE DE LA POSTE

Depuis le lundi 02 Novembre 2020, le bureau de poste de Trélon est ouvert selon les horaires ci-dessous :

- Le lundi 10h à 12h – 13h30 à 16h30
- Le mardi 9h à 12h – 13h30 à 16h30
- Le mercredi 9h à 12h
- Le jeudi 9h à 12h – 13h30 à 16h30
- Le vendredi 9h à 12h – 13h30 à 16h30
- Le samedi 9h à 12h



LA POSTE AUX CÔTÉS DES TERRITOIRES

La poste assure la continuité de ses activités au service de tous ses clients, particuliers, collectivités et entreprises, une continuité d'activité assurée sur tout le territoire dans le respect des mesures sanitaires.

Les bureaux de poste et les agences postales restent ouverts sur l'ensemble du territoire.

La distribution des courriers, des colis, de la presse quotidienne est assurée 6 jours sur 7 de même que les services de proximité comme les visites aux personnes âgées, le portage de repas et de médicaments.

Les services de la poste sont également accessibles à distance depuis les sites laposte.fr et labanquepostale.fr

SERVICES MÉDICAUX DE GARDE

Médecins

En cas d'urgence, la semaine de 20h à minuit, le samedi de 12h à minuit et le dimanche de 8h à minuit vous devez composer le (☎03.20.33.20.33), un médecin régulateur vous répondra. Après minuit, ce numéro bascule vers le 15 (SAMU),

Pharmacies (lieu, modalités d'accès, horaires....). Il faut contacter le service de garde qui vous informe

- par téléphone : ☎0 825 74 20 30 (coût de l'appel : 0,15 € la minute)

- par internet : www.servigardes.fr

Infirmières

Veillez appeler votre infirmière habituelle,

- Mme RENAUX (☎09.50.15.14.24/ 📞06.30.27.93.53) ou Mme DUPONT (📞07.70.02.03.08)

- Mme FOSSÉ ou Mme GUILAIN (📞07.83.88.98.87)

- Mme BAYE ou Mme HENNECHART (📞06.83.24.48.40)

- Mme PAVOT ou Mme RONVAL (📞06.77.61.26.49)

MAISON DE SANTÉ ALBERTINE

SERVICES DE SANTÉ

Ces personnels de santé sont à votre disposition.



DES MÉDECINS EN RENFORT

Les efforts de la municipalité de Trélon, de la Communauté de Communes du Sud-Avesnois et du Pôle santé du Sud-Avesnois présidé par le docteur Yves Dubuissez, en faveur de la santé, portent leurs fruits.

Quatre jeunes praticiens vont venir épauler leurs confrères

- Joséphine Mentre (une semaine par mois à Trélon)
- Antoine Pérot (une semaine par mois à Trélon)
- Laëtitia Chevaldin (quatre jours par semaine à Anor)
- Emilie Bruyère (deux jours par semaine à Fourmies et deux à Trélon).

Avec l'espoir qu'ils s'installeront définitivement chez nous.



ACCÈS À LA CARRIÈRE DU CHÂTEAU GAILLARD

L'accès au plan d'eau de l'ancienne carrière du Château Gaillard (dite L'eau bleue) est strictement interdit tout comme la baignade extrêmement dangereuse.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal

✓ accepte

- de faire, à titre exceptionnel, une avance remboursable sans intérêt de 7 000,00 € au club de musculation afin d'assurer la survie de l'association (22 pour et 1 abstention),
- d'attribuer à l'unanimité une subvention aux associations trélonaises ayant rendu leur bilan au 14 Septembre 2020,
- de verser à l'unanimité au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) une subvention complémentaire d'un montant de 14 020,00 € pour financer les travaux d'assainissement de la salle des œuvres,
- d'attribuer à l'unanimité une subvention d'un montant de 9 118,25 € à la caisse des écoles ;

✓ décide

- d'autoriser à l'unanimité Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi du 26 Janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles,
- d'autoriser à l'unanimité le recrutement, en tant que besoin, d'agents occasionnels ou d'agents saisonniers non titulaires,
- de renouveler à l'unanimité les emplois pour l'école municipale de musique
 - du professeur d'enseignement musical à raison de 4h00 par semaine à compter du 1^{er} Novembre 2020,
 - du professeur de flûte à raison de 5h30 par semaine à compter du 16 Septembre 2020,
 - du professeur de piano à raison de 3h30 par semaine à compter du 1^{er} Novembre 2020,
 - du professeur de guitare à raison de 3h30 par semaine à compter du 16 Septembre 2020 ;

✓ fixe les missions des adjoints techniques, agents de maîtrise, techniciens et agent de police municipale donnant droit aux IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires) ;

✓ désigne comme membre de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) au sein de la CCSA (Communauté de Communes du Sud-Avesnois) Monsieur Thierry Reghem (23 voix pour) et Madame Liliane Collier (19 voix pour et 4 abstentions) ;

✓ informe les élus que le rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes du Sud-Avesnois est disponible en mairie et téléchargeable sur le site de la CCSA ;

✓ dresse une liste de contribuables, en nombre double, pouvant intégrer la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) composée du maire, de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants (Leur désignation est effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.) ;

✓ établit la liste des dépenses prises en charge au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » pour répondre à la demande de la comptable du Trésor Public (19 voix pour et 4 contre) ;

✓ entérine à l'unanimité la vente de deux parcelles de terrain à l'intersection de la RD 963 et de la rue Robert Fontesse au prix de 30 € le m² ;

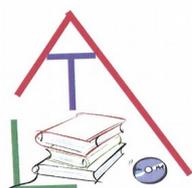
✓ est informé

- de la signature d'un contrat d'apprentissage « jardinier-paysagiste » avec un jeune Trélonais pour deux ans à partir du 24 Août 2020,
- d'une demande de protection au titre des monuments historiques de l'atelier musée-du-verre (Une suggestion est émise d'étendre cette demande sur l'ensemble du site.),
- de la mise à disposition gratuite du terrain communal situé derrière le stade au profit de la serre (En contre-partie, l'AGIIE (Association de Gestion et d'Innovation par l'Insertion par l'activité Economique) s'engage à entretenir le cimetière de façon permanente.),
- de la démolition de la partie récente du château des Carmes courant du 1^{er} semestre 2021,

- de la rencontre avec le médecin responsable du CAMPS (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) d'Aulnoye-Aymeries,
- de la poursuite de l'étude sur le dossier de la Maison Ténart,
- de l'invitation aux Journées Européennes du Patrimoine des samedi 19 et dimanche 20 Septembre 2020 à la salle des fêtes.

RÉSULTATS DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2020

CATEGORIE FAÇADES	CATEGORIE FAÇADES AVEC JARDINETS
TROUVE Marcel	BOSQUET Sonia
DELSART Rose-Marie	VICAIRE Marie-Christiane
MARTEL Adèle	FOUQUART Aurore
LANDY Thérèse	ANTONIO Christine
SOIGNEUX Marie-Françoise	DUPONT Marie-Paule
DELID Marie-Paule	DELOBELLE Chantal
	MOREAU Murielle
	FOULON Marcel
	GROUZELLE Jean-Pierre
	ROUSSE Frédéric



UN DRIVE A LA MÉDIATHÈQUE

En ces temps difficiles où la culture est plus que jamais essentielle, la médiathèque de Trélon vous propose le réconfort de la lecture.

Vous pouvez rendre vos documents et en emprunter **sur rendez-vous**, à la manière d'un « drive ».

Vous pouvez consulter le catalogue commun et faire une liste des documents qui vous intéressent ou nous faire confiance pour vous proposer des titres selon vos goûts...

Le catalogue est disponible à cette adresse : ccsa.reseaubibli.fr

Vous pouvez faire une recherche simple ou avancée, en sélectionnant le titre, l'auteur, le genre et la localisation. N'oubliez pas de sélectionner « Médiathèque de Trélon ». Pour prendre un RDV ou pour plus d'informations, appelez le 06.37.48.82.86

LA MOBILITÉ, UN TREMPLIN VERS L'EMPLOI

Le Garage Solidaire Sambre Avesnois (G2SA) peut aider les personnes bénéficiant des minima sociaux ou percevant de faibles revenus à se déplacer pour accéder à un emploi, suivre une formation ou profiter de soins médicaux.

Deux options vous sont proposées :

- entretien et réparation de véhicules (cotisation annuelle 10 € ; main d'œuvre 20 €/heure),
- location de véhicules (pour une journée, vélo électrique 1€, scooter 2 €, voiture sans permis 3 € et voiture 4 €).



G2SA 27 rue Bleue – 59610 FOURMIES Contacts ☎03.27.66.01.21

G2sa.fourmies@associationsynergie.fr contact@associationsynergie.fr

Un flyer est disponible à l'accueil de la mairie.

PERMANENCE MGEN

La Mutuelle Générale de l'Education Nationale tiendra en mairie de Trélon une permanence le vendredi 04 Décembre sur rendez-vous fixés à 9h00, 10h00, 11h00, 14h00, 15h00 et 16h00.

Contact : Mr Watremez 07 84 45 01 13 ou par courriel : jwatremez@mgen.fr



GUIDE POUR L'ARRÊT DU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

UN CONSTAT

Le brûlage à l'air libre des végétaux est une activité fortement émettrice de polluants atmosphériques. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air et à ses conséquences sanitaires. Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules que :

- 12 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul performante,
- 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente,
- 14 000 km parcourus par une voiture essence récente,
- 1 800 km parcourus par une voiture diesel ancienne.

Le brûlage des déchets verts est interdit par les 5 règlements sanitaires départementaux de la région.

On estime que l'application du règlement sanitaire départemental relève en premier lieu de la compétence du maire. En vertu de l'article 7 du décret n°2003-462 du 21 Mai 2003, le non-respect d'un règlement sanitaire départemental, et notamment l'interdiction du brûlage à l'air libre, est une infraction pénale constitutive d'une contravention de troisième classe, contravention pouvant aller jusqu'à 450 € (article 131-13 du code pénal).

DES SOLUTIONS ALTERNATIVES

- Le compostage individuel

Les déchets organiques peuvent être compostés : déchets de jardin, déchets alimentaires...

Le compost peut être réutilisé dans les jardins ou les bacs à fleurs en complément d'autres amendements (terreau, etc...).

- La collecte en déchetterie

Vous pouvez déposer les déchets verts dans la déchetterie la plus proche. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.

- Le paillage

Cette technique consiste à recouvrir le sol de déchets organiques broyés pour le nourrir et/ou le protéger. Il évitera le développement des mauvaises herbes et créera une rétention de l'humidité au niveau des sols.

DEVENIR SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE



En France, près de 80% des sapeurs-pompiers sont volontaires. Sans leur engagement quotidien, le modèle de secours Français ne pourrait subsister.

Le Centre d'Incendie et de Secours de Trélon est composé uniquement de sapeurs-pompiers volontaires. IL est géré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS).

Préserver la qualité de notre service fait partie de nos projets. Nous ne sommes ni professionnels ni bénévoles. Chacune de nos prestations donne droit à une indemnisation à la hauteur d'une valeur financière définie par l'autorité de gestion.

Devenir Sapeur-Pompier à Trélon, c'est l'assurance de pouvoir bénéficier d'une attention et d'une reconnaissance particulière à chaque étape de votre carrière.

Tous les personnels du Centre d'Incendie et de Secours veillent à la qualité du service. Chacun dans ses fonctions saura apporter les bons gestes ou les bons conseils pour que demain vous soyez au cœur de la relève.

Bénéficier d'une formation dispensée dans un Centre de Formation Départemental et être accompagné individuellement par un staff de formateurs diplômés et attentifs, vous permettra de faire face aux missions dans lesquelles vous serez engagés dans notre centre de secours.

Nous recrutons. Prenez rendez-vous au 06.72.94.79.93 ou sur www.sdis59.fr – rubrique **Les Sapeurs-Pompiers Volontaires**.



LES YMAGIERS

EXPOSITION MAISON DE SANTÉ ALBERTINE

Les artistes Danièle Fresnais et Alain Gueudet accrocheront leurs toiles dans la maison médicale pendant le mois de Décembre.

DÉTENDEZ-VOUS ET CULTIVEZ-VOUS AVEC ÉCHANGES ET DIALOGUES

 En cette période de confinement, l'activité des clubs est mise en veilleuse. Dès que possible, l'association repartira de plus belle.

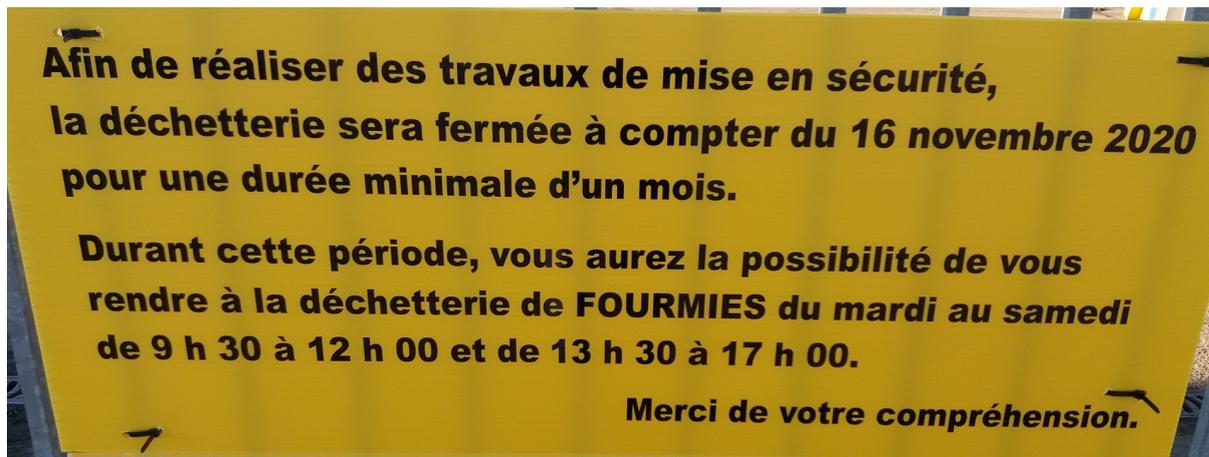
ÉCLAIRAGE PUBLIC

Si vous constatez un problème d'éclairage public, signalez-le sans tarder à la mairie.

ARRIVÉES ET DÉPARTS

Si vous arrivez ou si vous quittez la commune de Trélon, vous êtes priés dans votre intérêt de bien vouloir signaler ce changement important à l'accueil de la mairie.

ACCÈS À LA DÉCHETTERIE D'OHAIN



PLANTONS LE DECOR

Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois vous propose d'acheter des arbres, arbustes, fruitiers et variétés protégées.

Pour une livraison :

- le vendredi 05 Février 2021, les commandes doivent être passées avant le jeudi 14 Janvier 2021,
- le samedi 06 Mars 2021, les commandes doivent être passées avant le vendredi 12 Février 2021.

La livraison du samedi 28 Novembre aura lieu au verger bio d'Ohain à partir de 14h00 à l'occasion de la fête de l'arbre.

Un catalogue est consultable à l'accueil de la mairie.



BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME DU SUD-AVESNOIS



L'Office de Tourisme du Sud-Avesnois continue de développer sa boutique dédiée aux produits locaux et aux productions artisanales. Retrouvez des créations originales, colorées ou sobres (artisanat textile, verre, raku, pierres naturelles... et livres d'auteurs locaux), des gourmandises sucrées ou salées (confitures, miel, jus de pommes variés, bières, tisanes, bonbons, gaufrettes, farine, maroilles bio, flamiches), des idées cadeaux pour vos clients, amis et pourquoi pas vous ?

La boutique est ouverte d'Octobre à Mars du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 et d'Avril à Septembre de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

OTSA 20A rue Jean Jaurès 59610 FOURMIES Contact : ☎ 03.27.61.16.79

HUMOUR ET MUSIQUE AVEC « DUEL : OPUS 3 »



Pour cet opus 3, derrière son fragile violoncelle, le colossal Laurent Cirade a choisi pour nouvelle partenaire Nathalie Miravette, aussi frêle que son piano à queue est imposant.

Le grand bourru et la petite femme clown se livrent une bataille de notes et d'accords aux accents classiques, rock et jazz.

Incontrôlables, énervés comme une abeille dont on aurait excité l'essaim, ces deux artistes s'en donnent à cœur joie. Les saynètes burlesques le disputent aux morceaux exécutés avec panache. Les instruments s'invectivent, se répondent, se provoquent et finalement s'apprivoisent.

Un couple de musiciens qui fait de ce duel un duo d'humour, d'amour et de poésie.

Ce marché « opus » vous attend le samedi 10 Avril 2021.

ECOMUSÉE DE L'AVESNOIS

A l'approche des fêtes de fin d'année, l'écomusée de l'Avesnois met en place un click&collect sur une sélection d'objets issus de l'atelier-musée du verre à Trélon et d'ouvrages retraçant ses expositions.

Découvrez notre nouvelle collection de sapins et de boules de Noël, « les côtelés » notre gamme art de la table, les catalogues des expositions « A toute Allure », « De glace et de verre »...

Tous ces produits ainsi que les modalités de commande sont à découvrir sur notre site internet <http://ecomusee-avesnois.fr/blog/66>

N'hésitez pas à contacter Arnaud sur a.lefevre@ecomusee-avesnois.fr ou 03.27.60.66.11



RETROUVEZ LE GOÛT D'APPRENDRE

Depuis la crise sanitaire, les médiathèques du réseau médi@'pass ont choisi de mettre l'accent sur le numérique, en proposant, via Skilleos, un module d'autoformation et de cours en ligne gratuit : au total, plus de 10 000 vidéos accessibles en illimité pour les adhérents, petits et grands.

Il y a des cours pour tous les goûts, tous les âges, et dans tous les domaines :

- Jeunesse : Donnez à vos enfants toutes les chances de réussir avec du soutien scolaire en ligne du CE1 au Bac, du code de la route, des langues, des loisirs...
- Loisirs : Initiez-vous à la photo, à la gastronomie, aux loisirs créatifs, à la musique, au dessin...
- Bien-être : Mettez-vous au sport, yoga, sophrologie, fitness, danse, développement personnel, environnement, zéro déchet...
- Pro : Maîtrisez des logiciels comme excel, powerpoint, photoshop, illustrator... Apprenez à parler en public, animer des réunions, gérer votre temps...
- Langues : Apprenez plus de 40 langues : anglais, allemand, espagnol, italien, japonais, arabe...(tous niveaux) mais aussi la langue des signes...

Pour créer son profil personnalité et bénéficier de ce tout nouveau service 2.0, il suffit de se connecter à son espace personnel sur le portail du réseau : [ccsa.reseaubibli.fr](https://www.facebook.com/reseaumediapass) puis de suivre les indications dans « Mon compte ». Vos identifiants vous ont été communiqués lors de votre inscription. Si vous les avez oubliés, ou pour toute question pratique, rapprochez-vous de votre médiathèque ou du réseau médi@'pass, via téléphone, mail ou facebook : <https://www.facebook.com/reseaumediapass>



ÉVADEZ-VOUS EN AVESNOIS SUR LES CHEMINS DE RANDONNÉE

L'Avesnois compte plus de 1000 km de chemins de randonnée. Quel moyen plus efficace que la marche ou le vélo pour découvrir une région ? L'Avesnois est un musée à ciel ouvert. Au fil de vos balades vous découvrirez, les paysages de bocage mais aussi les kiosques à musique ou à danser, les chapelles et oratoires nichés au cœur de nos villages. Sans oublier les rencontres avec la faune et la flore de chez nous selon les saisons.



Pour découvrir votre territoire plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Le site internet ou l'application visorando

Retrouvez les cartes des 140 circuits balisés sur le site internet www.visorando.com ou si vous êtes équipé d'un téléphone avec connexion, vous pouvez télécharger vos cartes via l'application visorando (enregistrement en cache conseillé).

- L'application ludique Baladavesnois

Cette application pédagogique et ludique vous livre sous forme de jeux, de questions, d'anecdotes, des informations qui vous permettront de comprendre les paysages, les patrimoines naturels et bâtis de l'Avesnois, les grands épisodes de l'histoire ! Guidé par un personnage virtuel, partez explorer les villages de l'Avesnois et découvrez leurs spécialités. Chaque commune est unique et mérite le détour !

16 parcours thématiques (12 pédestres, 4 cyclos), de Wallers-en-Fagne à Bellignies, de Maubeuge à Sars-Poteries, de Féron à Le Quesnoy. Vivez des expériences inédites en famille.

JOYEUX DRILLES

Le club ne reprendra pas ses activités en Décembre en raison du covid-19. Dès que la reprise sera possible, tous les adhérents seront prévenus.

MANPOWER RECRUTE



Manpower recherche 30 agents de fabrication sur Maubeuge. Vous pouvez postuler sur une longue mission intérim de 18 mois avec une rémunération attractive.

Si vous êtes intéressés, transmettez votre cv à srd@manpower.fr avec « Maubeuge » en objet.

CONCOURS DES MAISONS DÉCORÉES

La municipalité organise son vingt-neuvième concours des maisons décorées à l'occasion des fêtes de fin d'année. Après son premier passage, le jury validera ou ne validera pas la participation au concours.

Il vous est demandé de déposer le bulletin d'inscription ci-dessous en mairie avant le mercredi 16 Décembre 2020.

✂-----

VILLE DE TRÉLON

CONCOURS DES MAISONS DÉCORÉES 2020

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM et PRENOM : -----

Adresse : n° ----- Rue ----- Tél. : -----

FAÇADE VUE SUR RUE

M'inscris au concours 2020 des maisons décorées pour les fêtes de fin d'année.

BIEN VIVRE À TRÉLON

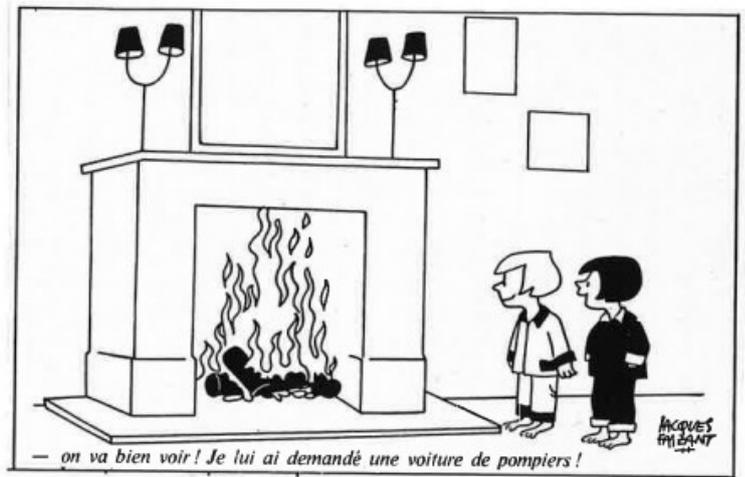
En vertu des arrêtés des 29 et 30 Juillet 1998, dans notre commune,

- le bruit des tondeuses, tronçonneuses etc... est interdit avant 9h00 ;
- Pour qu'il soit agréable de vivre à Trélon, il vous est rappelé :
 - que les poubelles doivent être sorties et rentrées le moins longtemps possible avant et après le passage du camion de ramassage,
 - que les papiers, canettes, mégots de cigarettes, masques anti-virus... ne doivent pas être déposés sur la voie publique,
 - que le stationnement des véhicules, dont l'arrêt du moteur évite bruit et pollution, est interdit sur les trottoirs,
 - que les trottoirs sont réservés aux seuls piétons,
 - que les limitations de vitesse doivent être respectées dans la ville.

LA SERRE DE TRÉLON

Si vous êtes amateurs de légumes bio, la serre de Trélon est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 15h00 (rue Victor Hugo près du stade Yvon Ferenken).

POUR SOURIRE



ÉTAT CIVIL

BIENVENUE

Naya BERNARD, née le 19 Octobre 2020 à VALENCIENNES (Nord), (24 rue Aristide Briand)

Manon VAAST, née le 07 Novembre 2020 à VALENCIENNES (Nord), (52A rue Emile Zola)

SOUVENIRS

Madame Maria NOËL, décédée le 23 Octobre 2020 à TRELON (Nord), à l'âge de 97 ans
(2 Chemin Vert)

Monsieur Jim JOCAILLE, décédé le 04 Novembre 2020 à FOURMIES (Nord), à l'âge de 67 ans
(28 rue Roger Salengro)

Monsieur Jean-Jacques LOUVET, décédé le 07 Novembre 2020 à FOURMIES (Nord), à l'âge de 73 ans
(47B rue Georges Clémenceau)